

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 2 MARS 2020

OBJET / GAIA

**Personnel :  
modification des  
emplois saisonniers à  
Arnaga**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
24 février 2020  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarrien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 24

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 28

**Annule et remplace  
délibérations  
n° 03-03-2014-030  
n° 27-02-2018-020**

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Pour tenir compte de l'évolution des missions assurées, il convient de modifier, à compter du 3 mars 2020, les emplois saisonniers pour la villa Arnaga.

M. le Maire propose au Conseil municipal la création d'emplois non permanents de guides à temps complet selon le détail ci-dessous :

- 2 emplois de guide du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre,
- 1 emploi de guide du 15 mars au 30 avril,
- 1 emploi de guide du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre,
- 1 emploi de guide du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet,
- 1 emploi de guide du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre,
- 1 emploi de guide du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août,
- 1 emploi de guide du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet,

Ces emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de six mois par période de douze mois.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du premier grade d'adjoint du patrimoine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE - la création des emplois non permanents à temps complet de guides  
-que ces emplois seront rémunérés sur la base du premier grade  
d'adjoint du patrimoine

AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de travail.

ADOPTE l'ensemble des propositions de M. le Maire

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020